

Service de l'eau

Société des eaux de Marseille

Frais Annexes Eau

Commune de Riboux

Tarifs au 1er janvier 2024

	Total H.T. en euros	Taux de T.V.A en %	T.V.A.	TOTAL T.T.C en euros
Prestations liées au service de l'abonné				
Pénalités pour retard de paiement 1ère relance	3,92	0,00	0,00	3,92
Pénalités pour retard de paiement 2ème relance	13,46	0,00	0,00	13,46
Pénalités pour retard de paiement à compter le la 3ème relance	39,20	0,00	0,00	39,20
Frais d'avis de fermeture (lettre de programmation de coupure)	39,20	10,00	3,92	43,12
Fermeture de branchement	58,81	10,00	5,88	64,69
Réouverture de branchement	0,00	10,00	0,00	0,00
Infraction au règlement et manipulation frauduleuse	235,22	10,00	23,52	258,74
Déplacement au lieu de livraison des eaux	58,81	10,00	5,88	64,69
Participation aux frais de rejet bancaires	6,53	10,00	0,65	7,18
Service "conso+" par mois et par compteur	3,27	20,00	0,65	3,92



Notre territoire est si précieux